

MODALITÉS DE RECEVABILITE

A l'issue de l'étude de votre CERFA et CV, vous recevrez par courriel (dans le mois à compter du mail de réception), une décision de recevabilité administrative.

COÛT DE LA VAE

- Recevabilité administrative gratuite
- 500 € : frais d'inscription à la demande de la VAE.
- Droit d'inscription national varie selon le niveau de diplôme et selon l'année (170 € à 601 €)
- 1350 € : coût de l'accompagnement à la constitution du dossier de VAE (facultatif)

CERTIFICATION PORTÉE PAR



Adresse

Campus Saint Jean d'Angely
Service Formation Continue
5 rue du 22^{ème} BCA 06300 Nice



MAJ - 20/03/2023

Certification diplômante VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



univ-cotedazur.fr

Contact :

Service Formation Continue

✉ fcvae@univ-cotedazur.fr

🌐 univ-cotedazur.fr/formation-continue

Certification diplômante

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

CONTEXTE DE CERTIFICATION

La loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002, articles R613-33 au R613-37 du code de l'éducation, le Décret n°2017-1135 du 4.7.17 relatif à la mise en oeuvre de la VAE régissent la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Les diplômes de Licences, Masters, le titre d'Ingénieur, les Doctorats d'UCA inscrits au RNCP peuvent relever d'une VAE.

L'expérience professionnelle, les activités bénévoles, personnelles, syndicales sont prises en considération pour la VAE.

Les + de la démarche

Transformer votre expérience en diplôme

Accompagnement personnalisé

80% d'obtention totale ou partielle en 2022

OBJECTIFS

- Faire reconnaître son expérience professionnelle par un diplôme,
- Mettre en adéquation sa certification avec son niveau de responsabilité.

ORGANISATION

Informations sur les modalités de financement ainsi que les étapes de la VAE à consulter sur le site internet ou en participant à une réunion d'information collective du Service de la Formation Continue.

Public visé : Tout public justifiant d'une activité.

Modalités d'évaluation : Mémoire et oral devant un jury d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

Durée de la démarche : Sur l'année universitaire.

MODALITÉS D'ADMISSION & D'INSCRIPTION

Condition obligatoire : Avoir au moins un an d'expérience en lien direct avec le diplôme visé.

Demande de recevabilité du dossier de VAE (CERFA12818*02 + CV détaillé) avant la fin décembre de l'année en cours pour obtenir une certification à la fin de l'année universitaire (juin/juillet)

Accessibilité
handicap

